**Motion Conseil des maitresses et des maitres**

La réforme dite du « Choc des savoirs » prévoit de répartir les futur·es collégien·nes dans des regroupements de niveau en français et mathématiques. Ces regroupements auront, comme le démontrent la grande majorité des études, des effets délétères sur la progression des élèves quel que soit leur niveau. L’incidence sur l’estime de soi de nos élèves nous préoccupe également.

Nous refusons de trier nos élèves, et à l’appel de la FSU-SNUipp et du Snes-FSU, nous refusons de transmettre toute information permettant la mise en œuvre des groupes de niveaux (tableau sur les compétences des élèves en mathématiques et en français).

Le premier article du code de l’éducation indique : « Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. » C’est bien dans ce sens que nous travaillons. La mise en place de la réforme du « choc des savoirs » va à l’encontre de ce principe, de nos principes et de notre professionnalité. Nous ne participerons donc pas à sa mise en œuvre et demandons son abandon.